

5. Gestes barrières

Les personnes vaccinées devront continuer à respecter ces gestes barrières, sans relâchement.

Après la vaccination, il est essentiel de continuer à :

- **porter un masque**
- **se laver les mains** régulièrement
- **respecter une distance de 2m entre les personnes** si on ne porte pas de masque
- **aérer régulièrement les pièces**
- **limiter à 6** le nombre de personnes dans une pièce



Des questions ?

Retrouvez l'ensemble des renseignements complémentaires sur ces sites :

 www.vaccination-info-service.fr

 [www.https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/article/](https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/article/)

Pour se faire vacciner :

 **0 800 009 110** (appel gratuit)

 www.santé.fr

Vaccins Covid-19 : les infos à connaître

1. Qui peut se faire vacciner ?



Tous les professionnels du secteur médico-social peuvent se faire vacciner.

Vous travaillez dans une structure médico-sociale :

- un **établissement** médicalisé (EHPAD, USLD, MAS, FAM) ou non
- un **service à domicile**
- ou **chez un particulier** auprès d'une personne âgée ou handicapée



Quel que soit :

- **votre âge**
- **votre fonction** : soignant ou non soignant
- et **votre statut** : salarié ou libéral



➔ Vous pouvez vous faire vacciner.

 **La vaccination est gratuite**

2. Pourquoi se faire vacciner ?

- Vous êtes en première ligne et vous risquez d'être exposé à des personnes atteintes de COVID-19 chaque jour au travail, il est essentiel de vous protéger.
- En vous faisant vacciner, vous protégez mieux les autres : les usagers, les collègues, les proches et la famille, même si la contamination reste possible.
- La vaccination contre la Covid-19 vous protégera des complications et de la survenue de formes graves de cette maladie.

3. Où se faire vacciner ?

- Dans un **centre de vaccination** sur rendez-vous :
 Par téléphone : 0 800 009 11 (appel gratuit)
 Sur internet : www.sante.fr
- Dans un **cabinet médical**
- Dans une **pharmacie**
- Prochainement en **cabinet libéral infirmier**
- **Si vous travaillez dans un établissement médicalisé** (EHPAD, USLD, MAS, FAM) qui dispose de doses suffisantes : vous pouvez vous faire vacciner sur place

4. Comment se passe la vaccination ?

- **Avant la vaccination**
 En amont de la vaccination, vous répondrez à un questionnaire de santé qui vous sera proposé sur le lieu de vaccination.
- **Le vaccin**
 2 types de vaccins, à efficacité comparable, sont proposés en fonction du lieu de vaccination :
 - Vaccin ARNm : Pfizer et Moderna
 - Vaccin à vecteur viral : Astra Zeneca
 La vaccination se fait en 2 prises espacées de :
 - **28 jours** pour les vaccins Pfizer et Moderna
 - **9 à 12 semaines** pour le vaccin Astra Zeneca
 La protection est assurée à partir du 12^e ou du 15^e jour (selon le type de vaccin) après la 2^e dose.
- **Après la vaccination**
 Il y a très peu d'effets secondaires liés au vaccin. Pendant 1 ou 2 jours, on peut ressentir une douleur dans le bras, à la tête et un peu de fièvre. Dans les jours et semaines qui suivent, vous pourrez, si nécessaire, signaler un effet indésirable :
 - sur le **Portail de signalement des événements sanitaires** : www.signalement-social-sante.gouv.fr
 - ou auprès de votre médecin